

DEMANDE DE RECHERCHE DE SALMONELLA EN ELEVAGE AVICOLE FILIERE CHAIR

(en application des textes réglementaires)

Site pour analyses accréditées

Châteaubourg

Arzac Arraziguet

Secondigny

DONNEES ADMINISTRATIVES

LIEU DE PRELEVEMENT :

NOM - Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

☎ : Fax :

N° INUAV :

Bâtiment : Code Eleveur : ...

Atelier dérogatoire ? OUI NON

Groupement :

Vétérinaire sanitaire : ...

Technicien d'élevage : ...

Nom préleveur : ...

Date prélèvement : ... / ... / ...

1^{er} prélèvement ? OUI NON

FACTURATION :

NOM - Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

☎ : Fax :

TRANSMISSION DES RESULTATS :

Destinataires :

Eleveur DDCSPP/DDPP (indiquer le(s) département(s))

Vétérinaire Groupement Autre :

Type d'envoi : papier

courriel (adresse : ...)

MOTIF DE L'EXAMEN : Arrêté du 24/04/2013

Contrôle interne

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nom couvoir d'origine : ...

N° lot :

Date de MEP : ... / ... / ...

Âge des animaux au prélèvement :

Nombre d'animaux présents : ...

Activité : chair

Type production : certifié Label

standard ...

Espèce animale : Poulet Dinde Pintade

Canard Autre : ...

RECHERCHES DEMANDEES

Prélèvements pour contrôles officiels ^{1,3}		Méthode ⁴	Recherches ²
Type et nombre prévus	Nbre prélevé		
<input type="checkbox"/> 2 x 2 Pédichiffs (pool)	...	<input type="checkbox"/> NF U 47-100 <input type="checkbox"/> NF U 47-100 variante	SE, ST + toutes <i>Salmonella</i>
<input type="checkbox"/> 2 Pédichiffs + 1 chiffonnette (pool)	...	<input type="checkbox"/> NF U 47-100 <input type="checkbox"/> NF U 47-100 variante	SE, ST + toutes <i>Salmonella</i>
<input type="checkbox"/> 2 chiffonnettes (pool)	...	<input type="checkbox"/> NF U 47-100 <input type="checkbox"/> NF U 47-100 variante	SE, ST + toutes <i>Salmonella</i>

Prélèvements pour contrôles internes		Méthode	Recherches ²
Type	Nbre prélevé		
...	...	<input type="checkbox"/> NF U 47-100 <input type="checkbox"/> méthode interne	<input type="checkbox"/> SE, ST <input type="checkbox"/> toutes <i>Salmonella</i>
...	...	<input type="checkbox"/> NF U 47-100 <input type="checkbox"/> méthode interne	<input type="checkbox"/> SE, ST <input type="checkbox"/> toutes <i>Salmonella</i>

- 1 : Chaque prélèvement doit être réalisé dans les 3 semaines précédant l'abattage.
- 2 : Les résultats positifs SE et STM sur des prélèvements effectués dans des bâtiments de poulets de chair et dindes de chair constituent une suspicion d'infection salmonellique réputée contagieuse des volailles.
- 3 : Validité des résultats dans le cadre de l'arrêté du 24/04/2013 (chapitre II, article 5, §VII & VIII) :
3 semaines pour poulet d'âge ≤ 81 jours & dinde d'âge ≤ 100 jours
6 semaines pour poule d'âge > 81 jours & dinde d'âge > 100 jours.
- 4 : **NFU 47-100 variante** : méthode autorisée s'il s'agit de poule de chair ou de dinde d'engraissement (arrêté du 24/03/2013 relatif à la lutte contre les infections à salmonelles).

OBSERVATIONS

Nom du demandeur : ...

Signature du demandeur* :

* En signant, je déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Prestation BIO CHÊNE VERT et avoir respecté les modalités de prélèvement de BIO CHÊNE VERT.